

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 2 Décembre 1890

**NOUVELLES LOCALES**

Don Claudio Perez y Gredilla, Directeur des Archives de Simancas, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Don Perez a puissamment contribué par son zèle et par sa science à la réunion des documents dont les susdites archives pouvaient enrichir la belle publication des *Documents historiques* poursuivie par M. Saige, le savant archiviste du Palais.

Jeudi, la neige a fait son apparition sur le Mont Agel.

Une tempête s'est déchaînée dans la nuit de dimanche à lundi sur notre littoral. Quelques dégâts ont été occasionnés par l'ouragan, surtout à Monaco, où plusieurs arbustes de la promenade Saint-Martin ont été déracinés. Des pins, près de la Porte-Neuve, ont eu des branches arrachées ; une grande partie des tuiles de la toiture d'une cabine à l'abattoir, ainsi que des ardoises du clocher de la chapelle de la Miséricorde ont été enlevées. L'échafaudage du nouveau pensionnat des Dames de Saint-Maur a été en partie démoli, enfin plusieurs cheminées ont été renversées. Il n'y a heureusement aucun accident de personnes. Hier soir, l'orage a mis fin à l'ouragan. La mer était très mauvaise, mais n'a occasionné aucun accident.

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que depuis le 1<sup>er</sup> décembre un atelier de repassage est ouvert à l'Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

On recevra avec plaisir tout le travail que l'on voudra bien confier à la maison.

Une contremaîtresse des plus habiles est à la tête de l'atelier, sous la direction des Sœurs. Toute jeune fille du pays, munie d'un bon certificat, pourra être admise dans la maison autant que le permettront les besoins du travail. L'apprentissage est gratuit.

Nous n'avons pas besoin d'insister. La population monégasque appréciera comme elle le mérite cette création à la fois utile et philanthropique.

Hier a commencé le service d'omnibus entre le Casino et Saint-Roman.

Le concert classique de jeudi (le premier de la saison) a été, malgré le mauvais temps, très brillant. Le programme comprenait : la *Symphonie en mi bémol*, de Schumann ; l'ouverture du *Roi d'Ys*, de Lalo ; le *Rouet d'Omphale*, de Saint-Saëns ; le prélude de la *Reine de Saba*, de Goldmark et la *Marche Joyeuse*, de Chabrier.

Assistance aussi nombreuse que distinguée. L'orchestre a obtenu de légitimes applaudissements.

Dimanche, au concert du soir, l'auditoire a fait bisser *Alice*, gavotte de M. Délypy, et *Petite Grand-Mère*, duo de violon (de Lange) exécuté avec beaucoup de goût par MM. Corsanego et Comte.

Le service de la sûreté vient d'opérer une double arrestation qui prouve une fois de plus que la Police de la Principauté est dirigée par une main ferme qui assure à notre population et aux nombreux étrangers une réelle sécurité.

En effet, dans la nuit de samedi à dimanche, à 3 heures et demie du matin, le brigadier chef Ducry et l'agent de la sûreté Maurin, faisant une ronde de nuit, ayant rencontré sur le boulevard des Moulins, à Monte Carlo, deux individus aux allures suspectes, qui semblaient dissimuler quelque chose sous leurs vêtements, les invitèrent à se rendre au poste de police ; mais ces deux inconnus, deux forts gaillards, opposèrent une vive résistance, et nos braves agents durent mettre le revolver au poing. Force resta à la loi, et les deux malfaiteurs furent conduits au Commissariat de Police de Monte Carlo, où, en les fouillant, on trouva en leur possession une pince monseigneur, un rossignol, un ciseau à froid et divers autres outils à l'usage des voleurs, plus 42 fr. 85, en monnaie de billon, des timbres-poste français, des blagues, une certaine quantité de paquets de tabac de différentes qualités, des cigares, etc. Ils ont déclaré se nommer, l'un Moretto Attilio, l'autre Riga Antoine, tous deux de Turin. L'un des deux a avoué que ces objets provenaient d'un débit de tabac qu'ils venaient de dévaliser en France, probablement à Menton, où, sans doute, le méfait était encore ignoré.

Cette arrestation fait le plus grand honneur au courage du brigadier chef Ducry et de l'agent Maurin.

Le Sport vélocipédique de Monaco a donné deux courses dimanche dernier. Ces courses qui comprenaient le parcours de Monaco à Beaulieu et retour (départ de la place d'Armes) ont été très animées. En voici les résultats :

1<sup>re</sup> course (quatre concurrents)  
 Départ à 8 h. 29' 33" matin

1<sup>er</sup>, M. Adolphe Reynier, arrivé à Monaco à 9 h. 14' 29"  
 — 2<sup>e</sup>, M. Julien Xhrouet, à 9 h. 17' 41" — MM. Baud et Olivier.

2<sup>e</sup> course (quatre concurrents)  
 Départ 8 h. 44 matin

1<sup>er</sup>, M. Garin, 9 h. 35' 30" — 2<sup>e</sup>, M. Godeck, 9 h. 36' 35"  
 — MM. Médecin et Diatto.

Un employé de la gare de Monte Carlo, le nommé Ernest Nay, qui avait été surpris en flagrant délit de vol au préjudice d'un de ses camarades, a été arrêté et condamné jeudi à trois mois de prison.

M. François Urech, relieur à Nice, place des Phocéens, qui a richement cartonné les documents historiques de la Principauté, vient d'être agréé comme fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco.

Par suite de l'encombrement des trains rapides circulant entre Paris et Nice, la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée avait supprimé, dans ses trains, le transport des marchandises en grande vitesse.

Les horticulteurs des Alpes-Maritimes, émus de cette mesure qui était de nature à leur porter un

grave préjudice, ont fait des démarches, à la suite desquelles la Compagnie est revenue sur sa première décision.

Les envois de fleurs continueront à se faire par trains rapides, à charge par les expéditeurs de payer une taxe de 2 francs par colis de 3 kilogrammes, et 3 francs par colis de 5 kilogrammes.

La Compagnie du chemin de fer P.-L.-M. vient de publier un nouveau tarif spécial P. V. n° 23 pour le transport des fourrages, plantes, fleurs vivantes et sèches, déchets de tabac, pailles, etc. Ce tarif annule et remplace celui du 1<sup>er</sup> juin 1889 portant le même numéro.

Elle vient également de publier un nouveau tarif spécial P. V. n° 9 pour le transport des bois, osiers, roseaux, etc.

Il n'est pas inutile de faire connaître au public que les mesures sanitaires protectrices prescrites en France par le décret concernant les déclarations auxquelles sont soumis les voyageurs venant d'Espagne sont toujours rigoureusement appliquées.

Le tribunal de la Seine vient, cette semaine encore, de condamner à l'amende et à la prison trois toréadors de la rue Pergolèse qui s'étaient soustraits à ces prescriptions.

Jeudi 4 décembre 1890, à 2 h. 1/2 de l'après-midi  
 2<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE  
 sous la direction de M. ARTHUR STECK

*Symphonie italienne*..... Mendelssohn.  
 A. Allegro vivace — B. Andante con moto —  
 C. Con moto moderato — D. Saltarello  
 presto.  
 Ouverture de *Gwendoline*..... Em. Chabrier.  
 (1<sup>re</sup> audition).  
 Fragments symphoniques de la *Damnation de Faust*..... H. Berlioz.  
 I. Ballet des Sylphes — II. Menuet des Follets.  
*Sérénade*, pour instruments à cordes.. Gouvy.  
 Marche de *Tannhauser*..... R. Wagner.

**TIR AUX PIGEONS DE MONACO  
 CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES**

Lundi 8 décembre 1890  
 POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 25 mètres.  
 PRIX D'OUVERTURE. — Un *Objet d'art* ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons : 1 à 24 mètres, 1 à 25 mètres, 1 à 26 mètres, 1 à 27 mètres, 1 à 28 mètres. Barrage à 29 mètres.  
 POULE RÉGLEMENTAIRE (Handicap). — 20 francs chaque. — 1 pigeon.

Mercredi 10 décembre. — POULES.  
 Vendredi 12 décembre  
 POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 25 mètres.  
 PRIX CUVELIER (Handicap). — Un *Objet d'art* ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons.  
 POULE RÉGLEMENTAIRE. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.

**CHRONIQUE DU LITTORAL**

Toulon. — Un incendie s'est déclaré vendredi vers 4 heures, dans un magasin de ferblanterie, tenu par M. Aiguier, rue Champ-de-Mars. C'est un jeune employé de 15 à 16 ans qui, en versant du pétrole dans une lampe allumée, communiqua imprudemment le feu aux

matières essentiellement combustibles qui se trouvaient dans l'entrepôt. M<sup>me</sup> Aiguier, qui était dans les magasins, sortit en toute hâte épouvantée. Plusieurs explosions successives de bombes venaient, en effet, de se produire. L'alarme fut rapidement donnée par les voisins. Les pompiers de la ville sont arrivés vers 4 heures et demie avec deux pompes. Leur capitaine, M. Augier, a été également blessé peu grièvement; on a dû, pour avoir du sable, dépaver une partie de la rue.

Les caves de la boucherie Beynet, qui se trouvent au sous-sol du magasin incendié, ont été en partie inondées et un important approvisionnement de charcuterie est complètement compromis. Le feu menaçait le premier étage quand l'incendie a commencé à être circonscrit. Déjà on avait opéré le déménagement de l'habitation, tandis que tous les locataires de la maison étaient précipitamment sortis.

Vers 5 heures arrivent les pompiers de la marine avec une pompe précédés, depuis un moment, par un détachement du 61<sup>e</sup>; mais tout danger paraît avoir disparu.

L'estimation des dégâts n'a pas encore été précisée; ils sont couverts pour une somme de 30,000 francs par une Compagnie d'assurances.

**Cannes.** — Voici le programme de la *season*, à Cannes :

Vers le 15 janvier, grand match de lawn-tennis et de foot-ball. Les 22, 23, 24, 25 et 26 janvier, exposition d'horticulture et d'agriculture.

Le 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février, grande kermesse de charité, avec congrès musical offert à la colonie étrangère.

Le 19 février, bataille de fleurs travestie; matinée au Cercle nautique, après la bataille. Le soir, redoute au Cercle philharmonique et sur les allées de la Liberté.

Le 5 mars, carnaval d'enfants; puis, le 2 avril, deuxième bataille de fleurs, avec matinée au Cercle nautique et redoute au Cercle philharmonique.

Enfin, en avril, régates internationales, avec fête vénitienne dans la rade, et, pour clore la saison, fête fédérative des sociétés de gymnastique de la région.

**Grasse.** — Le vent qui soufflait lundi a acquis dans la nuit une telle violence à la montagne que la circulation sur les routes y présentait des réels dangers.

Le courrier de Castellane en a fait, une fois de plus, la désagréable expérience.

Malgré un lourd chargement et son attelage de deux chevaux, la voiture, arrivée dans la plaine de Seranon, à la hauteur de la chapelle, a été soulevée comme un fétus par la rafale et renversée sur le sol. Heureusement que les dégâts ont été purement matériels: ni le conducteur, ni l'unique voyageuse qui se trouvait dans la voiture n'ont été blessés.

C'est à grand peine qu'après avoir dételé les chevaux, ils ont pu gagner l'auberge de la Clue, où ils ont attendu le passage du courrier montant pour aller, avec son aide, relever la voiture abandonnée. A midi seulement, ils arrivaient à Grasse.

**Nice.** — M. Colonna est nommé commissaire spécial de police à la gare de Nice en remplacement de M. Quilichini.

— M. Gabriel Pierné, Grand Prix de Rome, 1<sup>er</sup> prix d'orgue du Conservatoire, vient d'être nommé organiste de Sainte-Clotilde, en remplacement du regretté César Franck dont il a été l'élève.

— M. le sénateur Décauville, accompagné de M. Grille, ingénieur, était dernièrement dans notre ville, pour terminer les études relatives au projet d'établissement de tramways à vapeur, à établir au quartier de Cimiez. La voie à établir desservirait les quartiers de la Poste, Carabacel, le petit Lycée, le boulevard de Cimiez, les arènes, l'octroi jusqu'au jardin zoologique.

— On nous annonce la mort subite de M. Félix Hanoy, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Charles, consul en retraite, conseiller d'arrondissement du canton Ouest de Nice. Le regretté défunt était né à Aix (Bouches-du-Rhône), en 1829. En 1853, il fut nommé surnuméraire au consulat de France à Nice, et a suivi la carrière dans différents postes en Italie. Il était depuis longtemps domicilié à Nice, où il s'était créé de nombreuses sympathies. Les obsèques ont eu lieu hier lundi, à 9 heures du matin.

**Villefranche.** — Il est question de commencer

prochainement les travaux du second tunnel de Villefranche qui complètera la double voie entre Nice et Eze. Ces travaux sont confiés à l'entrepreneur qui a exécuté l'agrandissement du tunnel du cap Roux. Ils dureront deux ans environ, la partie à élargir ayant 1,400 mètres de longueur.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Depuis ma dernière lettre aux heures dorées de l'automne a tout à coup succédé l'hiver dans toute sa rigueur. C'en est fait des fêtes cynégétiques et des fêtes châtelaines. Les frimas, la neige, un vent glacé hâtent le départ vers l'heureux pays du soleil. Ces intempéries précoces ne sont bénies que par les amateurs de patinage. Au moment où vous recevrez cette lettre, la glace des lacs du bois de Boulogne aura douze centimètres d'épaisseur, grâce à une température qui varie entre 5 et 17 degrés au-dessous de zéro. Les marchands de fourrures encombrant d'annonces la quatrième page des journaux, et les poêles mobiles, malgré les homicides qu'on leur attribue, recommencent à être en faveur. D'après les prévisions météorologiques, nous aurons cet hiver un froid exceptionnel, notamment dans les bassins de la Seine et de la Loire, comme en 1871 et en 1879.

Les fêtes du château de Chaumont, données par le prince et la princesse Amédée de Broglie ont été des merveilles d'élégance. Le théâtre était dressé dans la vaste galerie de la salle du Conseil. Les programmes étaient dessinés par M. Fournier-Sarlovèze. La représentation de *Galathée* a eu autant de succès qu'au mois de septembre, au château de Brissac. La vicomtesse de Tréden, le comte de Gramedo, M. Le Lubez, le marquis de Pothuau ont été chaleureusement applaudis. Dans *Bataille de Dames*, la princesse Amédée de Broglie, la marquise de Pothuau, le comte de Ségur, le comte de Chaumont-Quitry, le comte de Canisy se sont montrés acteurs excellents. Après chacune des représentations, un souper avait été préparé dans la salle à manger d'honneur. Un bal et un cotillon superbe ont terminé cette semaine de plaisir, qui laissera le meilleur souvenir aux hôtes du château, c'est-à-dire à toutes les notabilités du Blaisois et de la Touraine.

D'autres fêtes brillantes ont été données dans les châteaux de Fontainebleau, dans la belle villa Saint-Honoré; la comtesse de La Chapelle a donné un bal très choisi, où l'on remarquait les représentants des plus grandes familles de France.

Dans le beau domaine d'Anet, en Eure-et-Loir, créé par Henri II pour Diane de Poitiers, M<sup>me</sup> Moreau, assistée de son gendre et de sa fille, le vicomte et la vicomtesse de Leusse, ont donné un menuet très bien réglé et dansé, suivi d'un bal où la danse moderne a repris ses droits, et d'un cotillon conduit par M. H. de Vatimesnil et le vicomte de Leusse.

Le monde officiel donne des dîners en attendant les réceptions de décembre.

Le Ministre de la marine a reçu, en un dîner officiel, les membres du conseil supérieur de la marine et de la commission de classement, ainsi que les chefs de service du ministère.

Un grand dîner a été donné à l'ambassade d'Angleterre; il n'y a pas eu de dames invitées, en raison de l'absence de lady Lytton, qui est à Londres, et ne reviendra que dans quelques jours à Paris.

M. Paz, ministre de la République Argentine à Paris, a donné un dîner diplomatique suivi d'un concert où se sont fait entendre M. Plançon et M<sup>me</sup> Richard, de l'Opéra.

Les salons continuent à se rouvrir.

La Sainte-Cécile a été célébrée, chez M<sup>me</sup> Heine, par un magnifique dîner. Après le dîner, M<sup>me</sup> Jules Cohen, accompagnée par son mari, l'excellent chef des chœurs de l'Opéra, a chanté plusieurs mélodies, et M. Roger a dit avec succès deux amusants monologues.

La princesse de Brancovan a donné un dîner où elle a exécuté, avec M. Widor, un morceau à quatre mains, le *Pas des Fleurs*, de Léo Delibes.

La baronne de Billig a repris ses élégants dîners du lundi où l'on fait d'excellente musique.

La vicomtesse de Janzé est réinstallée dans son hôtel de la rue Marignan.

Le carnet matrimonial est très rempli cette semaine: En l'église Saint-Pierre-de-Chaillet, la bénédiction nuptiale a été donnée à M. le comte de Saint-Mars, fils

du général marquis de Poillou de Saint-Mars, et à M<sup>lle</sup> Hoemel, fille de l'ancien secrétaire de la Légation de France à Washington. Les témoins étaient: pour le fiancé, M. le comte Alfred de Pontevès et le duc de Marmier; pour la fiancée, le duc de La Trémouille et M. Guy-Potier de Courcy.

A Saint-Thomas-d'Aquin, mariage de M<sup>lle</sup> Anne de Rocquigny de Fayel avec M. Edmond Archdeacon. La bénédiction nuptiale a été donnée par S. Em. le cardinal Bernadou, archevêque de Sens. Les témoins étaient pour le marié, MM. Jules Archdeacon et le colonel Becquey-Beaupré, ses cousins; pour la mariée, le marquis de Ségur et le baron de Frank, ses oncles. Après la messe, un lunch a été offert par M. et M<sup>me</sup> Archdeacon, dans leur hôtel des Champs-Élysées, qui fut bâti par le duc de Morny, et tous les sportsmen ont profité de la circonstance pour témoigner leur sympathie à M. Archdeacon, un des associés de l'écurie Delamarre.

Dans l'hôtel de la rue de Beaune, où habitent M<sup>me</sup> Dupuytren et sa fille, M<sup>me</sup> Dutilleul, a eu lieu la matinée de contrat pour le mariage de M<sup>lle</sup> Juliette Dutilleul avec M. Francis Saint-Olive, attaché au ministère des affaires étrangères.

Au théâtre, j'ai à signaler une pièce d'un comique un peu gros, qui a été assez bien accueillie au théâtre des Nouveautés, *Samsonnet*, dont le librettiste est M. Paul Ferrier, et l'auteur de la musique, M. Victor Roger. Les interprètes, MM. Albert Brasseur, Germain, Mougé, M<sup>lle</sup> Milly-Meyer et un essaim de jolies femmes méritent des éloges.

Le Théâtre-Cluny a joué une revue de fin d'année, qui est amusante et bien montée. *Paris-Instantané* amusera pendant plus de trois mois la rive gauche et la rive droite.

Le Théâtre-Lyrique voudrait donner une audition des principales œuvres de César Franck: les héritiers s'y opposent et ont envoyé du papier timbré. Qu'arrivera-t-il? Je vous le dirai dans huit jours... si mon encre n'est pas gelée.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

La tarification sur les chemins de fer et les tarifs de pénétration

Suite — Voir le numéro 1686

Avant d'entamer le chapitre des *tarifs de pénétration*, il faut reproduire les lignes par lesquelles l'auteur explique ce terme employé pour la première fois en 1883, dans la discussion du budget.

Ils ne sont pas d'invention nouvelle, ils ont toujours existé; mais tant qu'on les appelait simplement tarifs internationaux, personne ne s'occupait d'eux; il a suffi d'un nom de baptême imagé pour rendre rapidement populaires, ou mieux impopulaires, des tarifs qu'il est de bon ton de charger de tous les péchés d'Israël, des tarifs qui ruinent l'industrie nationale, l'agriculture nationale, qui paralysent ou annihilent l'effet des droits de douane, etc.

Dans ces accusations parfois un peu aveugles, dans ces discussions souvent confuses, il n'est sans doute pas hors de propos d'apporter un peu de lumière. Le sujet est un peu aride, sa connaissance complète ne s'acquiert pas sans travail; pour ceux cependant qui n'aiment à parler que de ce qu'ils savent bien, quelques explications ne seront pas inutiles. Si l'application de détail est nécessairement compliquée, le principe du moins est excessivement simple.

II. — TARIFS DE PÉNÉTRATION.

Ces explications préliminaires données, et elles m'ont paru indispensables pour permettre aux personnes qui veulent parler tarifs de chemins de fer, de connaître très exactement les bases de notre tarification, revenons plus spécialement aux tarifs spéciaux de la série 200, internationaux, c'est-à-dire combinés entre compagnies françaises et compagnies étrangères. C'est parmi eux, nous l'avons dit, que se trouvent.

Ces pelés, ces galeux d'où nous vient tout le mal.

Nous voulons dire les tarifs de pénétration.

Parmi ces tarifs internationaux, les uns sont absolument réciproques et les transports qui s'effectuent aux conditions de ces tarifs sont taxés de même dans les deux sens. C'est le cas, pour la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, de ses tarifs italiens, dont l'action (sauf pour les vins, dont nous parlerons tout à l'heure) a survécu à

la dénonciation que l'Italie a cru devoir faire de ses traités de commerce avec nous. De même que deux régions différentes de la France, l'une au nord, l'autre au midi, échangent leurs produits, de même aussi, et *a fortiori*, deux pays limitrophes, de climats aussi différents que la France et l'Italie, l'un plus industriel, l'autre plus agricole, ont intérêt à s'acheter et à s'expédier l'un à l'autre les objets qu'ils ne fabriquent ou ne produisent pas et qu'ils consomment. De ces tarifs internationaux réellement réciproques, il n'y a évidemment rien à dire.

D'autres tarifs internationaux, tout en étant réciproques, ne jouent, en fait, que dans un sens; c'est le cas du tarif 206 Paris-Lyon-Méditerranée, par exemple, relatif aux vins, la France n'envoyant pas de vins communs dans un pays qui, comme l'Italie, ne sait où placer sa surabondante production.

D'autres enfin ne sont pas réciproques: il sont purement de pénétration en France et s'appliquent: soit à des marchandises que notre pays ne produit pas (*oranges, coton*); ceux-là, on ne songe pas encore à les incriminer, — soit à des matières que notre pays produit, mais en quantité insuffisante pour sa consommation (*houille, vins*), — soit enfin à des marchandises que notre pays produit, mais, en raison du climat, plus tard que certains pays étrangers (*fruits frais, légumes frais*). Ce sont ces deux dernières catégories que nous discuterons plus spécialement. Mais entendons-nous bien tout d'abord.

Dans le vocable *tarifs de pénétration*, il y a deux choses à distinguer: la pénétration et le tarif. En ce qui concerne la pénétration, demandons-nous en premier lieu si, pour certains produits, elle est fâcheuse, ou inutile, ou évitable.

Les *oranges*, par exemple, ne sont pas un fruit indispensable à l'alimentation; mais si l'on veut en consommer, il faut bien les tirer de l'étranger pour les faire pénétrer en France, puisque notre pays n'en produit pas. (1)

Pour les *fruits et légumes frais* que nous produisons, Dieu merci, en grande abondance, on pourrait assurément n'en consommer qu'au moment où nos jardiniers français les produisent, et le reste de l'année se contenter de légumes secs ou conservés: c'est ce que, par vertu ou par nécessité, faisaient nos pères; mais cette sagesse ou cette résignation, nous ne l'avons plus, du fait des chemins de fer. évidemment, mais nous ne l'avons plus; et alors qu'autrefois les heureux du monde goûtaient seuls le plaisir (parfois un peu frelaté) de manger hors de saison les légumes de primeurs, les fruits que les malle postes amenaient en petite quantité à Paris, c'est tout le monde aujourd'hui qui veut goûter à ce que naguère on pouvait appeler le fruit défendu, manger les choux-fleurs, les artichauts de la Provence avant que les maraîchers de Paris n'en produisent, les fraises de Carpentras et d'Hyères alors que les jardins de Bourg-la-Reine attendent encore la floraison, les raisins de Montpellier alors que les treilles de Fontainebleau en sont encore au verjus, les pêches du Roussillon s'étalant aux Halles ou dans les charrettes des marchands des quatre saisons, alors que Montreuil couvre encore de paillois ses riches espaliers.

Est-ce un bien? est-ce un mal? Vaut-il mieux se créer des besoins et les satisfaire que n'en point avoir d'artificiels? Grosse question que ce n'est pas ici le lieu d'aborder. — C'est un fait, nous nous bornons à le constater.

Les chemins de fer français achevés, les Alpes, les Pyrénées se sont percées, les services à vapeur de la Méditerranée, de l'Océan se sont perfectionnés et à des dates encore plus prématurées, les primeurs d'Italie, d'Espagne, d'Algérie, des Antilles mêmes ont demandé et pris leur place sur nos tables et dans nos marchés. — A tort ou à raison, les consommateurs de Paris s'en réjouissent; nos maraîchers de la banlieue ont-ils raison de jalouser leurs confrères de nos départements du midi, et ces derniers de crier haro contre la concurrence que leur font, grâce aux chemins de fer, les producteurs des régions encore plus ensoleillées de l'Italie, de l'Espagne ou de l'Algérie?

Tout est une question de mesure, et nous aurons à examiner si les chemins de fer l'ont dépassée.

En ce qui concerne les *céréales*, il arrive de temps à autre, malgré l'étendue et la fertilité de nos champs, que leur récolte demeure inférieure à la consommation; il faut bien, dans ces années-malheureuses, introduire, faire pénétrer en France ce qui nous manque.

Pour les *vins*, que notre pays produisait il y a dix ans en quantité bien supérieure à ses besoins, il est bien connu qu'en suite des ravages du phylloxera, dans les départements les plus producteurs, la récolte, depuis de longues années, ne donne plus que des quantités très inférieures à notre consommation, laquelle n'a pas diminué. Les replantations de vignes américaines se développent, le vignoble dans les départements du Gard et de l'Hérault qui tenaient le premier rang dans la production du vin s'améliore chaque année, et il est permis de penser heureusement que dans peu de temps pour ces deux départements, dans quelques années pour les autres, nous retrouverons la prospérité ou du moins la production d'autrefois et que nous pourrions nous suffire à nous-mêmes. Mais en attendant, il faut bien, inévitablement, à moins de ne plus boire de vin, et l'on n'a pas voulu s'y résoudre, introduire chez nous, en l'y faisant pénétrer de l'étranger, ce que notre sol ne suffisait plus à produire.

Dans le domaine industriel enfin, pour la *houille*, la production de nos mines est de 25,000,000 de tonnes, la consommation française annuelle est de 33,000,000. Il y a donc une insuffisance fatale, irrémédiable. — Nos mines ne produisent pas la quantité de houille nécessaire ou du moins, pour celles qui pourraient accroître leur production, et il y en a, ne la produisent pas où elle est nécessaire. Il faut donc bien, dans les régions de France où les charbons français n'existent pas ou ne peuvent arriver, dans la Normandie, la Bretagne, dans tout l'ouest de la France, faire pénétrer des houilles de provenance étrangère. — C'est une nécessité regrettable à coup sûr, mais il faut la subir.

Donc la pénétration est, dans nombre de cas, nécessaire, inévitable.

(A suivre)

G. NOBLEMAIRE.

## VARIÉTÉS

### Le reboisement

Les désastres produits par les récentes inondations dans le Midi viennent de donner une triste actualité à la question du reboisement des territoires habituellement ravagés. Le conseil des ministres de France s'en est occupé et le ministre de l'agriculture a annoncé que, dès la rentrée des Chambres, il déposerait deux projets de loi relatifs à des travaux de reboisement qui seraient accomplis d'urgence dans la région des Cévennes. En attendant, quatre projets de loi ont été soumis à l'approbation du conseil. Ils concernent: 1° le bassin de l'Arc; 2° le bassin du Paillon; 3° les bassins du Var moyen et du Var supérieur; 4° celui de la Vésubie.

Il va donc être procédé, sans retard et sur une grande échelle au reboisement et au gazonnement de plusieurs montagnes du Midi, pour prévenir, dans la mesure du possible, le retour des inondations dans certains départements.

Cette juste décision sera accueillie avec une joie bien légitime par les populations intéressées: un de nos confrères du Var voit même dans l'accomplissement des travaux projetés l'ouverture d'une ère de prospérité nouvelle: « Plus d'inondation dans un temps relativement court, dit-il, des pluies et des vents plus réguliers et moins redoutables, de l'eau à volonté en temps de sécheresse, des bois sur les hauteurs et toujours du travail pour le bûcheron. »

C'est qu'en effet l'existence des forêts est intimement liée à la prospérité de l'agriculture et est d'une importance extrême pour prévenir les dégâts causés par les pluies, par les débordements consécutifs aux violents orages, et en général, par tout phénomène dont l'eau pluviale ou fluviale est la cause.

On a remarqué que, partout où il y a des torrents de formation récente, les forêts avaient presque disparu, et que partout où une superficie considérable avait été déboisée, des torrents s'étaient formés. La corrélation est

donc bien évidente, et un exemple la fera bien de saisir: la mise en culture de l'immense bassin du Pô, jadis entièrement couvert de bois, s'est opérée dans le cours des cinq derniers siècles. Eh bien! à mesure que la superficie des terrains cultivés augmentait, la violence des crues et la quantité de limon charrié par les eaux du fleuve s'accroissaient dans de très rapides proportions.

Le Pô traverse maintenant à son embouchure un vaste promontoire formé de ses propres alluvions. Toute la masse de terre déposée est arrachée aux hautes collines d'où il descend et aux territoires riverains de son parcours; elle est parfaitement inutile en son emplacement actuel, et elle ne s'y trouve qu'au détriment des régions traversées.

Tous les ans, ce promontoire s'accroît d'une façon sensible, des dépôts qui lui amène le fleuve. Or cet accroissement annuel, qui n'était que de 25 mètres du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où le bassin du Pô était encore suffisamment boisé, dépasse actuellement 70 mètres. Le dommage ainsi causé à l'agriculture est considérable au bout d'un certain temps et ce préjudice, qui a pour cause unique le déboisement, s'accroît encore de la fréquence chaque jour plus grande des inondations et des éboulements de terrains.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que cet effet bienfaisant du boisement des montagnes est constaté. On en parlait déjà il y a trois siècles. Voici ce qu'en dit, entre autres, le sieur Louis Gollut, dans ses *Mémoires historiques de la République Séquanoise*, imprimés en 1592: « L'on sçait que les pluies tombantes sur les montagnes, collines et campagnes nues et découvertes, après avoir humecté la terre, se écoulent presque entièrement en bas et se jettent dedans le canal des rivières; mais, si avant que de donner en terre, l'eau rencontre les arbres, les arbrisseaux, les ronces, les espines, les herbes, une partie s'arrêtera sur les feuilles et sur le bois. Puis, ce qui tombe en bas ne humectera pas seulement la terre saiche et altérée, mais s'arrêtera et sempreschera à abreuver jusqu'à ce que toutes les racines et tout le dedans du bois jusques au sommet et aux branches les plus étendues, haient sucé et attiré tout ce que leur est nécessaire. De quoi il advient que tout ce qui réside là ne se coule aux rivières; et, au contraire, ce qui n'y est arrêté se glisse et passe en bas aux rivières prochaines. »

Le vieil auteur comprenait déjà la très intime liaison qui existe entre le régime des eaux dans une région et le boisement de cette région. Ajoutons quelques renseignements qu'il a négligés: les pluies et les neiges, si elles tombent sur une cime pelée, s'écoulent avec une rapidité extrême.

L'eau se creuse des ravins où elle se rassemble, accroissant sa vitesse par sa masse. Il s'ensuit des crues subites, des inondations qui suspendent la navigation, dévastent, parfois entraînent les propriétés riveraines. Puis après une terrible période de surabondance d'eau, la sécheresse vient. Les hauts terrains, qui n'ont conservé aucune humidité, qui ont laissé échapper l'eau aussi vite qu'elle leur arrivait, n'ont plus rien à donner aux rivières.

Le fleuve qui dépassait son étiage de 7 mètres et plus parfois peut être traversé à pied sec: le Rhône devient un Mançanérés. Sur les pentes boisées, au contraire, l'eau tombe de feuille en feuille sur un terrain couvert de débris végétaux: elle s'y infiltre lentement, mais complètement, et n'en sort qu'en filets réguliers et d'un débit à peu près constant.

Un autre heureux effet du reboisement de certaines montagnes est de fixer un sol, de lui donner la solidité et la stabilité qui lui manquent. On en a eu, il n'y a pas très longtemps, une preuve frappante en France; les côtes de l'Océan, entre les embouchures de la Gironde et de l'Adour, soit sur une longueur d'environ 250 kilomètres, sont formées d'un sable très fin. Ce sable, poussé par le vent d'ouest, avançait graduellement au milieu d'un pays plat et dénudé. De très importants morceaux de territoire disparaissaient ainsi lentement. Or, un beau jour, on s'avisa de boiser les sables: la seule culture qui pouvait leur convenir, c'était le pin et l'eucalyptus.

On en sema à profusion: ils poussèrent, et très drus, en dépit des rires et des prévisions pessimistes, et depuis ce temps-là l'invasion des sables s'est arrêtée, et chaque année, les habitants des Landes reconquirent une partie du terrain autrefois perdu.

(1) M. Noblemaire sait bien que la Principauté de Monaco et le département des Alpes-Maritimes produisent des oranges et des citrons. Aussi pensons-nous que son assertion contraire doit s'entendre seulement en ce sens que cette production n'est pas assez abondante pour fournir un élément de trafic important aux chemins de fer.  
N. D. L. R.



Le même moyen peut être employé comme préservatif d'inondations.

Il est bien évident néanmoins que ce procédé si excellent qu'il puisse être, n'a pas supprimé et ne supprimera pas les inondations.

Les hautes cimes, d'où descendent les grands fleuves, ne peuvent être boisées, et, au dessus de toutes les défenses de l'homme, il y a toujours des phénomènes météorologiques supérieurs. Mais il constitue un merveilleux moyen de protection, et les ravages produits par les inondations dans le cours de ces deux derniers mois, loin de lui porter atteinte, plaident en sa faveur : ils ont en effet eu lieu dans des terrains à peu près déboisés. Le seul reproche qui puisse être adressé au reboisement, pratiqué trop à la hâte, est de réduire la superficie des pâturages.

Dans les régions où cette diminution des terres pacables constituerait un danger sérieux, on peut alors employer le gazonnement, qui donne, par la même méthode, de très bons résultats.

Il est donc à souhaiter de voir généraliser chaque jour l'emploi de l'un ou de l'autre de ces procédés, ou des deux concurremment. Mais, l'initiative particulière, succédant à celle de l'Etat, ne serait-elle pas meilleure au point de vue des conséquences désirées ? Nous le croyons. Le reboisement, en même temps qu'une œuvre humanitaire, serait une excellente affaire par la plus value qu'il donnerait à la richesse d'un pays.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 au 30 novembre 1890

MARSEILLE,	cutter <i>Lucie</i> , fr., c. Sorba,	briques.
ALGER,	goël. <i>Hortense Xavier</i> , fr., c. Giuly,	avoine.
NICE,	chaland <i>Pailion</i> , fr., c. Marciani,	moutons.
ST-RAPHAEL,	b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Aureille,	sable.
ID.	b. <i>Deux-Innocents</i> , fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Conte,	id.
ID.	b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.

Départs du 24 au 30 novembre

MENTON,	b.-g. <i>Charles-René</i> , fr., c. Vensan,	vin.
NICE,	b.-g. <i>Hortense Xavier</i> , fr., c. Giuly,	avoine.
CANNES,	cutter <i>Lucie</i> , fr., c. Sorba,	sur lest.
NICE,	chaland <i>Pailion</i> , fr., c. Marciani,	id.
ST-RAPHAEL,	b. <i>Deux-Innocents</i> , fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Conte,	id.
ID.	b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.

Les familles IMPERTI et BARRAL remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de Monsieur MARC IMPERTI leur Père, Grand-Père et Beau-Père, et prient les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien excuser un oubli involontaire dans ces douloureuses circonstances.

CATHÉDRALE DE MONACO

Samedi 6 décembre 1890

Fête de SAINT-NICOLAS, Evêque (Fête de dévotion)

9 heures et quart du matin. — Grand'Messe.

Dimanche 7 décembre

3 heures du soir. — Premières Vêpres de la Fête de l'Immaculée Conception, présidées par Mgr l'Evêque.

Lundi 8 décembre

FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

Titulaire de l'Eglise Cathédrale

(Fête de précepte)

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale.

3 heures du soir. — Vêpres Pontificales, Sermon, Salut Solennel du Très Saint Sacrement par Sa Grandeur Mgr l'Evêque.

A partir de mardi 9 jusqu'au 15 décembre, à 6 heures du soir, pieux exercices en l'honneur de l'Immaculée Conception, avec Salut du Très Saint Sacrement.

Mardi 16 décembre, à 6 heures du soir, commencement de la Neuvaine préparatoire à la fête de la Nativité de N. S. Jésus-Christ.

EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-CHARLES

Pour la commodité des fidèles de la paroisse de Monte Carlo et particulièrement pour ceux de la colonie étrangère qui viennent passer l'hiver dans le Midi, une quatrième messe sera célébrée en l'église Saint-Charles, à partir de dimanche prochain 7 décembre, à 11 heures du matin.

Voici l'horaire des messes qui seront dites dans ladite église, tous les dimanches et fêtes de précepte, pendant la saison d'hiver et jusqu'à nouvel avis.

Messes basses, à 6 heures et à 8 heures.

Grand'Messe, à 9 heures et demie.

Dernière Messe, à 11 heures.

Vêpres et salut, à 3 heures et demie du soir.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métivier

Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix : 6 francs

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

MAISON MODÈLE

V<sup>o</sup> DAVOIGNEAU

ARTICLES DE PARIS — SOUVENIRS DE MONTE CARLO

Papeterie, Photographies, Parfumerie

OPTIQUE — ÉVENTAILS — PARAPLUIES — OMBRELLES

ARTICLES DE JEUX — JOUETS

Avenue de la Costa, Monte Carlo

ON DEMANDE

UNE FEMME DE MÉNAGE

S'adresser au bureau du Journal

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions. S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

ARMITA ET C<sup>ie</sup>

AGENCE DE LOCATION

en face l'hôtel de Russie, à Monte Carlo

ACHAT ET VENTE DE PROPRIÉTÉS  
RÉGIE D'IMMEUBLES — RECOUVREMENT DE LOYERS  
ENGLISH SPOKEN

POUR BIEN DÉJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

Située sur la plage du Canton

A MONACO

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par LE NEN

BOUILLABAISSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

AGENCE A. ROUSTAN

Avenue de la Costa, Monte Carlo

LOCATIONS DE VILLAS ET APPARTEMENTS

ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS

Locations et ventes de PIANOS

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient de faire connaître à l'Administration supérieure son intention de retirer la partie de sa proposition du 7 août 1890 concernant l'introduction dans le Tarif Spécial G. V, n° 12, d'un § relatif au transport accéléré des colis de 10 kilog. au plus, et d'y substituer le nota ci-dessous qui serait introduit dans le Tarif Spécial G. V. n° 100 (petits colis dont le poids n'excède pas 5 kilogr).

Sur le réseau de la Compagnie P.-L. M., moyennant une surtaxe constante de 1 fr. par colis, les colis transportés aux conditions du présent tarif à destination de Paris, sont admis dans les trains rapides, aux gares où ces trains s'arrêtent, pourvu qu'il n'en résulte pas de surcharge dans la composition de ces trains.

Dans le cas où l'un des colis en question ne pourrait être emporté par le premier train rapide qui vient à passer après le délai réglementaire, il sera acheminé par celui des trains suivants qui lui permettra d'arriver le plus rapidement à destination, et la Compagnie remboursera la surtaxe, sans être tenue pour le retard à aucune indemnité.

La surtaxe de 1 fr. doit être acquittée lors de la remise du colis au guichet.

Les expéditions faites dans ces conditions restent d'ailleurs soumises aux dispositions du tarif en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières qui précèdent.

Avis aux voyageurs se rendant à l'Etranger

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL (partie étrangère) renferme tous les renseignements nécessaires pour les voyages sur le Continent : services des chemins de fer étrangers ; trains français desservant les frontières ; services franco-internationaux ; billets directs ; itinéraires tout faits ; carte coloriée de l'Europe ; guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes ; etc., etc. Pour se rendre à l'étranger des divers points de la France, le voyageur n'a pas besoin de recourir au volume contenant les services français.

En vente dans les gares et les librairies, et à la librairie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Prix : 2 francs.

Imprimerie de Monaco — 1890

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Nov. Dec.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
25	748.5	747.8	747.3	747.3	747.4	12.8	14.8	15.3	11.2	12.7	70	S O très fort, S E modéré	Beau		
26	48.6	48.7	48.4	48.3	48.6	13.5	14.4	14.2	12.6	13.2	63	S E	Un peu nuageux		
27	51.3	50.5	51.6	52.5	53.3	12.9	14.2	14.2	13.2	12.4	64	O N O	Pluie		
28	51.4	50.6	50.7	51.2	51.8	11.6	14.5	14.4	13.5	12.2	73	id.	Couvert		
29	55.3	57.4	58.6	60.2	62.7	12.4	13.9	13.8	12.1	11.7	65	S O modéré, O N O	Beau, couvert		
30	64.9	63.7	62.2	61.8	58.4	12.2	13.2	12.2	11.4	11.3	51	N E fort, nuit violent	Couvert, pluie		
1	48.3	53.2	57.2	58.4	58.9	10.9	12.8	11.2	13.3	15.8	58	N E violent, E S E	Pluie, grêle, orage		
DATES		25	26	27	28	29	30	1							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	15.3	14.5	14.3	14.6	13.9	13.5	15.8						
		Minima	10.4	10.2	8.4	8.3	7.9	7.5	8.2	Pluie tombée : 55 <sup>mm</sup>					